

# Soutenons la lutte des précaires

**Dans différentes universités, une mobilisation de précaires se développe : Sciences Po, Tours, Toulouse, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand...**

**Les collègues précaires en lutte ont raison de se battre pour leurs emplois et statuts. Titulaires ou contractuels de l'université, nous devons tou.te.s nous solidariser de cette lutte car elle est la nôtre quel que soit notre statut.**

## La précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche

Les universités et laboratoires emploient 80 000 précaires qui forment parfois plus de 30% des effectifs d'une université.

Depuis le passage à « l'autonomie » des universités (LRU) et depuis les réformes de financement des projets de recherche (ANR entre autres), la précarité est devenue le mode de fonctionnement usuel de toutes les universités et laboratoires.

- ➔ Dans les services centraux des universités, pour pallier les besoins de fonctionnement sans engager d'emplois pérennes, des CDD sont embauchés puis jetés comme des kleenex, servant de variable d'ajustement, au gré des besoins et des disponibilités financières.
- ➔ Dans les laboratoires de recherche, les emplois précaires sont devenus le mode de fonctionnement généralisé. L'espoir d'avoir un jour un poste de titulaire rend ces jeunes (et moins jeunes) chercheurs et chercheuses corvéables à merci.
- ➔ Le gel de postes statutaires pour réduire la masse salariale pousse les universités à avoir de plus en plus recours à des ATER ou doctorants contractuels non plus dans l'objectif de leur permettre de se former, mais dans l'objectif de s'en servir de la façon la plus rentable (réduction des ATER à mi-temps et généralisation des ATER à plein par exemple). De même, le recours à de plus en plus d'enseignants vacataires sous-payé.e.s permet d'économiser de la masse salariale pour assurer les enseignements.



## Pourquoi cette explosion de la précarité ?

Le capitalisme considère « l'économie de la connaissance » comme un domaine concurrentiel source de profits (comme stipulé dans les protocoles de Bologne et Lisbonne ratifiés par « l'Europe »). Les différentes lois modifiant les universités (LMD, LRU, et maintenant le passage aux « regroupements d'universités ») ont pour objectif de faire passer les universités françaises d'un fonctionnement « service public » à un fonctionnement identique à celui des entreprises privées. L'objectif devient la rentabilité :

- ➔ Face à la diminution des crédits récurrents, l'ANR et les contrats ponctuels deviennent les seuls moyens de financement de l'activité de recherche. Ce mode de fonctionnement occasionne une asphyxie bureaucratique due à la rédaction et l'évaluation de projets, ainsi qu'une création massive de CDD liés à ces contrats.

→ La réduction des dotations budgétaires gouvernementales conduisent les universités à une faillite assurée. Celles-ci doivent modifier leur gestion de la masse salariale, et adopter les méthodes des entreprises privées : pression individuelle, surcharge de travail, atomisation des salarié.e.s via des primes individuelles ou évaluations individuelles, ...

La concurrence entre Universités, entre laboratoires, entre équipes, et la concurrence de tous contre tous s'installe. La précarité n'est au final que la conséquence la plus visible de cette évolution.



### L'hypocrisie gouvernementale

Le gouvernement est censé appliquer la loi de résorption de la précarité dans la Fonction Publique (loi Sauvadet entre autres). La loi oblige la fonction publique à requalifier en CDI les personnes en CDD depuis 6 ans ou plus sous réserve de critères limitatifs précis. Elle ouvre aux directions la possibilité d'organiser des concours réservés pour les contractuels depuis 4 ans ou plus sur les mêmes critères. Mais cette loi est hypocrite et inique :

- La loi Sauvadet exclut la catégorie des personnels précaires dites A+ (ingénieurs de recherche, chercheurs, enseignants-chercheurs ou agrégés) ;
- Aucune création de poste pour l'application de cette loi n'a été prévue. Concrètement, des postes de titulaires vacants sont utilisés pour créer des CDI ou titulariser les précaires qui doivent l'être, entraînant une diminution de postes de titulaires lors de la création de CDI ;
- Les labos et les universités « dégraissent » en virant les CDD par non-renouvellement des contrats pour éviter de devoir les CDIser... N'étant plus « embauchables », ces personnels n'ont plus aucune chance de trouver un emploi dans le public !



### Comment résorber la précarité

La différence de statut et de situation entre les collègues titulaires et précaires sert aux universités pour diviser les collègues et éviter une lutte collective. Pourtant, si la précarité fragilise la vie des précaires, elle fragilise aussi les conditions de travail des collègues titulaires : la pression « managériale » se répercute sur tout le monde ; l'aberration de voir des collègues compétent.e.s être viré.e.s en fin de contrat se répercute sur tout le monde ; les bas salaires des précaires participent à la pression pour une continuer la baisse généralisée des salaires des titulaires.

Le gouvernement actuel utilise les finances publiques pour financer les grandes entreprises privées, entraînant un plan d'économie de 50 milliards. Cette politique va accentuer la déliquescence des services publics, et la précarisation croissante : depuis 2010, les pertes d'emplois se chiffrent par milliers (2300 au CNRS et au moins 1500 dans l'enseignement supérieur).

En conséquence nous exigeons :

- **La titularisation immédiate de tou.te.s les précaires, toutes catégories confondues, lorsque leurs missions correspondent à des besoins permanents ;**
- **L'arrêt de la politique de recrutement de vacataires et contractuels ;**
- **Le recrutement à hauteur des besoins de nouveaux personnels titulaires.**